

#### PREFECTURE DE LA LOZERE

# Recueil des Actes Administratifs



# Recueil des actes administratifs special $N^{\circ}$ 13 /2013

Subdélégation de signature de M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes Massif Central àcertains de ses collaborateurs

(routes – circulation routière)

 $\begin{array}{c} \text{Ann\'ee}: 2013 \\ \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } \\ \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } \\ \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } \\ \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } \\ \text{ } & \text{ } & \text{ } & \text{ } \\ \end{array}$ 

Préfecture de la Lozère – 2 rue de la Rovère – 48005 MENDE Cedex Téléphone : 04.66.49.60.00. – Télécopie : 04.66.49.17.23. – Site Internet : <a href="http://www.lozere.pref.gouv.fr/">http://www.lozere.pref.gouv.fr/</a>



### PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N  $^{\circ}$  28 - AOUT 2013

## **SOMMAIRE**

### Prefecture de la Lozere

~-~			~=====	
SECR	HITA	RIAT	GENER	AL.

SECRETARIAT GENERAL		
Autre - ARRETE n ° 2013- D-009 du 12 juillet 2013 portant subdélégation de		
signature de M. Jean-Luc MASSON directeur interdépartemental des routes Massi	if	
Central à certains de ses collaborateurs (routes - circulation routière)		1



#### PRÉFET DE LA LOZÈRE

#### DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL

#### **ARRETE n° 2013-D-009**

portant subdélégation de signature de M. Jean-Luc MASSON directeur interdépartemental des routes Massif Central à certains de ses collaborateurs (routes – circulation routière)

Le préfet Chevalier des Palmes Académiques Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du domaine de l'Etat :

VU le code de la route :

VU le code de la voirie routière :

*VU le code de justice administrative*;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles :

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;

VU le décret du Président de la République du 20 juin 2013 portant nomination de M. Guillaume LAMBERT préfet du département de la Lozère,

VU l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Autre - 06/08/2013

VU l'arrêté n°2007-124 du 14 septembre 2007 du préfet coordonnateur des itinéraires routiers massif central portant organisation de la direction interdépartementale des routes Massif Central;

VU l'arrêté du 30 août 2010 du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer nommant M. Jean-Luc MASSON directeur Interdépartemental des routes Massif Central;

VU l'arrêté préfectoral N° 2013189-033 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à M. Jean-Luc MASSON, directeur interdépartemental des routes ;

## ARRÊTE

## Article 1 .

<u>Arucie</u>	1:		
des rou les sub décisio	d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc M tes Massif Central, et en application des articles délégations de signature suivantes sont données à ns, circulaires, rapports, correspondances docum- urs compétences respectives, à :	1 <sup>er</sup> et 2 de l'arrêté pro à l'effet de signer tou	éfectoral susvisé, is arrêtés,
	M. Philippe CHANARD, directeur adjoint, pour	tous les domaines é	numérés ci-
	dessous:		
	Gestion et conservation du domaine public routie	er national:	A1 à A12
	Exploitation des routes :	B1 à B7	
	Contentieux:	C1	
	M. Louis ROUGE, chef du département de la pol'exploitation, pour tous les domaines énum	nérés ci-dessous:	
	Gestion et conservation du domaine public routie		A1 à A12
	Exploitation des routes :	B1 à B7	
	M. Marie-Céline ARNAULT, chef du départeme domaines énumérés ci-dessous :	ent méthodes et qual	ité pour tous les
	Contentieux:	C1	
	Mme Ludivine VANDUICK, chef du bureau des domaines énumérés ci-dessous : Contentieux :	s affaires juridiques <sub>l</sub> C1	oour tous les
	M. Pierre COLIN, chef du district Nord, pour to Gestion et conservation du domaine public routie Exploitation des routes:		A1 à A8
	M. David FAVRE, chef du district Centre pour t	tous les domaines én	ımárás ci-

M. David FAVRE, chef du district Centre pour tous les domaines enumeres ci

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1 à A8 Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

Adresse postale: PREFECTURE DE LA LOZERE - 2, Rue de la Rovère - 48005 MENDE CEDEX <u>Téléphone</u>: 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

Site internet: www.lozere.pref.gouv.fr

M. Valéry MAUDUIT, adjoint au chef du district Nord (pôle ingénierie), pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M. Florent LEBERT, adjoint au chef du district Nord (pôle ingénierie), pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M. Antoine MARCHAND, adjoint au chef du district Nord (pôle exploitation), pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M. Olivier GRASSET, chef d'unité territoriale « Cévennes Vivarais », pour tous les domaines énumérés ci-dessous :

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M. Alexandre BERAUD, chef d'unité territoriale « Velay », pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

M.Pascal RAOUX, chef d'unité territoriale « Chaine des Puys », pour tous les domaines énumérés ci-dessous:

Gestion et conservation du domaine public routier national : A1, A5, A6 et A8

Exploitation des routes: B2 et B4 à B6

Mme Laurence CHAMPIN, chef du CIGT, pour tous les domaines énumérés ci- dessous :

Exploitation des routes:

B2

M. Laurent ROSSIGNOL, chef du CEI Issoire, pour tous les domaines énumérés ci-dessous : Exploitation des routes:

M. Eric COSTE, chef du CEI de Langogne Lanarce pour tous les domaines énumérés cidessous :

Exploitation des routes: "avis du Préfet sur les actes de

police de la circulation en agglomération le long des routes nationales classées à grande circulation

(article R411-8 du code de la route)"

M. Gilles TREMOULET, chef du CEI de Mende pour tous les domaines énumérés cidessous :

Exploitation des routes: "avis du Préfet sur les actes de

police de la circulation en agglomération le long des

routes nationales classées à grande circulation

(article R411-8 du code de la route)"

#### Article 2: Exécution et ampliation

M.le directeur interdépartemental, M. le Secrétaire Générale, MM. les chefs de District, MM les chefs d'UT, MM les chefs de CEI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche et notifié à tous les subdélégataires.

#### Article 3:

L'arrêté 2012-D-17 du 4 octobre 2012 est abrogé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 juillet 2013

Pour Le Préfet et par délégation, Le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central

**SIGNE** 

Jean-Luc MASSON